

2. Fév. 1971

**Section cinéma :
LA BIENNALE DE PARIS**

La VII^e Biennale de Paris, qui aura lieu du 24 septembre au 1^{er} novembre 1971 au Parc Floral de Vincennes, Paris 12^e, comprendra, cette année encore, une importante section internationale de films pour le cinéma et la télévision.

Cette section est réservée aux courts-métrages d'expression nouvelle (film expérimental compris), en noir ou en couleur, en 16 ou 35 mm.

Les réalisateurs devront avoir de 20 à 35 ans, c'est-à-dire être nés entre le 1^{er} janvier 1936 et le 31 décembre 1950.

Les réalisateurs intéressés sont priés d'entrer en relation aussitôt que possible et au plus tard le 15 avril 1971 avec le secrétariat de la Biennale de Paris, 11 rue Berryer, Paris 8^e. Tel. : 622.05.13.

LETTRÉS FRANÇAISES
5, faubg Poissonnière - 9^e

3. Fév. 1971

Tout sur la VII^e Biennale de Paris

LA VII^e Biennale de Paris aura lieu du 24 septembre au 1^{er} novembre 1971 au Parc floral de Vincennes, Paris 12^e.

Elle comprendra les sections habituelles d'arts plastiques et graphiques : peinture, sculpture, gravure, dessin, photographie, architecture, urbanisme ; des travaux d'équipe, composition musicale, films de court métrage pour le cinéma et la télévision, des spectacles, concerts, ensembles de jazz.

Plus de cinquante pays étrangers y participeront.

En ce qui concerne les arts plastiques, la manifestation sera organisée sur invitations, autour des trois options suivantes : art conceptuel, hyperréalisme, interventions de l'artiste dans l'environnement sociologique.

Travaux d'équipe

Chaque équipe doit être composée d'artistes de disciplines différentes : architectes, peintres, sculpteurs, cinéastes, musiciens, poètes, etc.) et de techniciens ou de spécialistes âgés de vingt à trente-cinq ans, c'est-à-dire nés entre le 1^{er} janvier 1936 et le 31 décembre 1950.

Aucun thème n'est imposé, les sujets sont choisis librement, qu'ils portent sur des études purement théoriques, sur des thèmes imaginaires ou utopiques ou qu'ils soient applicables à des réalisations architecturales, urbanistiques, sociales, techniques, etc.

Cependant, il sera accordé une attention particulière aux projets consacrés aux thèmes suivants, dans la mesure où ils auront été l'objet d'études techniques et financières précises.

Un lieu culturel, polyvalent et mobile, permettant de présenter des spectacles, des concerts, des projections cinématographiques et des expositions.

Une signalisation urbaine diurne et nocturne.

Des activités et jeux de plein air pour enfants.

L'inscription des équipes devra se faire avant le 1^{er} mars 1971 au secrétariat de la Biennale de Paris et le dépôt des *avant-projets* avant le 31 mars 1971.

Les projets seront sélectionnés par une commission qui déterminera ceux qui seront présentés sous forme de maquette et ceux qui pourront faire l'objet d'une réalisation à plus grande échelle. Certains projets pourront bénéficier d'une aide matérielle pour leur réalisation.

Section de composition musicale

Une importante section internationale de composition musicale sera présentée, en collaboration avec l'Office de Radiodiffusion-Télévision française.

Cette section est réservée aux jeunes compositeurs âgés de vingt à trente-cinq ans, c'est-à-dire nés entre le 1^{er} janvier 1936 et le 31 décembre 1950.

Les œuvres pourront appartenir à n'importe quel genre (musique de chambre, musique d'orchestre, solistes instrumentaux et vocaux, chœurs, etc.) et à toutes formes d'expression musicale y compris la musique électronique, concrète et le jazz.

Les compositeurs intéressés devront faire parvenir leur inscription aussitôt que possible et au plus tard le 1^{er} mars 1971, au secrétariat de la Biennale.

Les œuvres sélectionnées seront entendues en public dans le cadre de la Biennale de Paris.

Films pour le cinéma et la télévision

Cette section est réservée aux courts métrages d'expression nouvelle (film expérimental compris), en noir ou en couleur, en 16 ou 35 mm.

Les réalisateurs devront avoir de vingt à trente-cinq ans, c'est-à-dire être nés entre le 1^{er} janvier 1936 et le 31 décembre 1950.

Les réalisateurs intéressés sont priés d'entrer en relation aussitôt que possible et au plus tard le 15 avril 1971 avec le secrétariat de la Biennale de Paris.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Biennale de Paris, 11, rue Berryer, Paris 8^e. Tél. 622.05.13.